

Psychologue clinicien coordinateur Cellule d'Urgence Médico-Psychologique - SAMU 94

Date de mise à jour : Décembre 2024

IDENTIFICATION DU POSTE

Métier	Psychologue Clinicien		
Code métier	10P10		
Appellation locale :			
Grade :	Psychologue	Catégorie :	A
Poste à pourvoir au :	01/2025		
Modalités de recrutement :	<input checked="" type="checkbox"/> Titulaire <input checked="" type="checkbox"/> CDI <input checked="" type="checkbox"/> CDD sur poste permanent <input type="checkbox"/> CDD de remplacement (durée) :		
Schéma horaire	<input checked="" type="checkbox"/> Jour <input checked="" type="checkbox"/> Nuit + <input checked="" type="checkbox"/> Astreintes		

STRUCTURE

PRÉSENTATION DE L'HÔPITAL Henri Mondor

Le Groupe Hospitalier est constitué de cinq établissements au Sud Est de Paris : Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Dupuytren et Georges Clemenceau. Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor sont structurés en 8 Départements Médicaux Universitaires (DMU) : - DMU Biologie Pathologie - DMU Fonction Image et Interventionnel Thérapeutique - DMU Vigilances Recherche-Santé publique – Pharmacie HUHMH - DMU CARE : Chirurgie Anesthésie Réanimations Chirurgicales - DMU Médecine - DMU Cancer et Spécialités - DMU IMPACT Psychiatrie Addictologie - DMU Gériatrie

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT MEDICO-UNIVERSITAIRE (DMU)

Intitulé du DMU Médecine

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le SAMU du Val de marne est un service hospitalier de Henri Mondor AP-HP, situé à Créteil. Son centre de réception et de régulation des appels (CRRRA) regroupe une soixantaine d'assistants de régulation médicale qui assure le décroché des appels d'urgence et de détresse en provenance du numéro d'appel « 15 ». Avec la présence 24h/24 et 7 jours/7 de médecins régulateurs, il facilite l'accès aux soins non programmés, la prise en charge des urgences médicales et psychologiques et coordonne l'aide médicale urgente pour les habitants du département du Val de Marne. Il organise l'action des moyens médicalisés, secouristes ou de secours ambulanciers, ainsi que celle de la médecine de ville. Outre ses missions de soins, le SAMU participe également à l'enseignement des soins d'urgence et à la recherche médicale.

Quatre unités fonctionnelles composent le SAMU 94 : le Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRRA), le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) et la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP).

La CUMP :

Les catastrophes ou les accidents occasionnent non seulement des blessures physiques, mais aussi des blessures psychiques individuelles ou collectives, immédiates ou différées, aiguës ou chroniques. Les victimes de ces blessures psychiques doivent recevoir des soins d'urgence au même titre que les blessés physiques. L'intervention rapide de médecins psychiatres, de psychologues et d'infirmiers volontaires préalablement formés composant les cellules d'urgence médico-psychologique

(CUMP) et intégrés aux équipes d'aide médicale urgente doit permettre une prise en charge immédiate et post-immédiate optimale.

Cette prise en charge doit s'étendre au soin médico-psychologique des personnels et professionnels de santé et des sauveteurs.

L'Agence régionale de santé (ARS) organise la prise en charge des urgences médico-psychologiques qui fait partie du dispositif de l'aide médicale urgente. À ce titre, une CUMP est constituée dans chaque établissement de santé siège du service d'aide médicale urgente (SAMU). Des psychiatres référents ou le cas échéant des psychologues référents ou des infirmiers référents désignés par l'ARS sont chargés de coordonner l'activité et les moyens des CUMP avec les SAMU territorialement compétents. La cellule d'urgence médico-psychologique renforcée concourt à la mission de coordination régionale mentionnée à l'article R. 6311-25-1 notamment pour la formation des professionnels des cellules d'urgence médico-psychologiques et la continuité des soins médicosychologiques.

Dans le cadre du financement alloué, la composition de l'équipe d'urgence médico-psychologique dédiée est adaptée aux besoins et aux ressources propres à chaque CUMP renforcée. Elle comprend un temps de praticien hospitalier psychiatre complété, selon le besoin, par du temps de psychologue, d'infirmier et de secrétaire.

Le référent est chargé, sous la coordination de la cellule d'urgence médico-psychologique régionale, en lien avec le SAMU territorialement compétent, d'organiser l'activité de la CUMP départementale en particulier :

- D'assurer le recrutement des volontaires et de transmettre à la CUMP régionale la liste des médecins psychiatres, des psychologues et des infirmiers volontaires pour intervenir au sein de la cellule d'urgence médico-psychologique départementale
- De contribuer avec le service d'aide médicale urgente (SAMU) de rattachement de la CUMP à l'élaboration du schéma type d'intervention mentionné à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique ;
- D'organiser le fonctionnement de la CUMP et d'assurer sa coordination en particulier lors de son intervention dans les conditions prévues à l'article R. 6311-27 du code de la santé publique.

En outre, le référent :

- Participe à la formation initiale et continue des personnels et professionnels de santé de la CUMP à la prise en charge des urgences médico-psychologiques, organisée par la CUMP régionale ;
- Développe des partenariats, formalisés sous la forme de conventions notamment dans le cadre du réseau des urgences mentionnées à l'article R. 6123-26 du code de la santé publique, avec les acteurs départementaux de l'aide aux victimes (services dédiés de l'éducation nationale, services dédiés des collectivités territoriales, associations d'aide aux victimes, associations agréées de sécurité civile, ...);
- Établit le bilan d'activité annuel de la CUMP départementale qui est transmis à la CUMP régionale.

La CUMP constitue un dispositif médical d'urgence et assure la prise en charge médico-psychologique immédiate et post-immédiate des victimes conformément aux bonnes pratiques définies par les sociétés savantes concernées. Elle peut organiser des consultations de psycho-traumatologie pour ces victimes mais elle n'a pas vocation à assurer le suivi des patients nécessitant une prise en charge médico-psychologique.

Composition de l'équipe SAMU/SMUR

- Equipe pluridisciplinaire (Directeur médical, médecins, Cadre paramédical, IADE, AS, ambulanciers, ARM, personnel administratif).

Composition de l'unité CUMP :

L'équipe de la CUMP 94 est composée d'une psychiatre mi-temps, de 3 psychologues à temps partiel, d'un IDE temps plein et d'un secrétaire à temps plein.

Liaisons hiérarchiques :

- Directrice du groupe hospitalier HMN : Mme Benmansour
- DRH : Mr Pieuchard

Liaisons fonctionnelles :

- Chef de DMU : Pr Pascal CLAUDEPIERRE
- Dr Lecarpentier, directeur médical du SAMU
- Dr Botero, Psychiatre référent UF CUMP 94
- Infirmier permanent CUMP 94
- Equipes médicales, paramédicales et administratives du SAMU 94

HIERARCHIQUE DIRECT (N+1 et N+2)

- Cadre Paramédical de DMU : Mr JEREMY Thomas
- Cadre administratif du DMU : Mme DONI Mégane
- Cadre supérieur de santé : Mme DEFREL-BARALE Nathalie

- Cadre de santé IADE : Mme GIRARD-MORMAND Delphine

FONCTIONNELLES

- Chef de DMU : Pr Pascal CLAUDEPIERRE
- Chef de Service, Directeur Médical : Dr Éric LECARPENTIER
- Responsable l'UF SMUR : Dr Charlotte CHOLLET-XEMARD
- Responsable de l'UF CESU 94 : Dr François REVAUX
- Responsable de l'UF CUMP 94 : Dr Alexandra BOTERO
- Responsable de l'UF PSM : Dr François SOUPIZET
- Equipes médicales du SAMU 94
- Cadres de santé du DMU
- Directions fonctionnelles
- Services médicotechniques, techniques, hygiène, pharmacie, logistiques et administratifs
- Au sein de l'institution et des autorités régionales (SCA, siège de l'APHP, Préfectures, ARS...)

ACTIVITÉS

Missions générales :

- Les missions du psychologue sont définies par l'Article 2 du Décret du 31 Janvier 1991 modifié portant statut particulier des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière.
 - Assurer la reconnaissance de la dimension psychique de la personne.
 - Participer en interdisciplinarité aux projets thérapeutiques sur le plan individuel et institutionnel.
 - Entreprendre, susciter, participer à tous travaux, recherches ou formations en lien avec le projet de service
- Assurer le fonctionnement de la CUMP et de la permanence de la réponse à l'urgence médico-psychologique :
 - Participer à la coordination de la CUMP,
 - Assurer les astreintes de régulation des appels SAMU (conseils, orientations, déclenchements)
 - Organiser les dispositifs d'intervention en immédiat et post-immédiat
 - Contribuer au suivi de l'activité ainsi qu'à la rédaction du rapport d'activité annuelle de la CUMP, participer aux diverses tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la Cellule
- Encadrer et animer l'équipe des volontaires
 - Assurer le recrutement et la formation initiale et continue des volontaires
 - Organiser et animer les réunions d'équipe
 - Coordonner l'intervention de l'équipe lors de la mise en œuvre de dispositifs immédiats ou post-immédiats
- Travailler en collaboration avec les équipes du SAMU/SMUR :
 - Participer aux divers temps institutionnels : réunions d'encadrement, de service, groupes de travail
 - Mettre en œuvre des dispositifs de soutien aux équipes
 - Sensibiliser aux problématiques du psycho traumatisme et aux missions de la CUMP
- Organiser le travail en réseau avec les différents partenaires de la CUMP :
 - Développer le réseau avec les professionnels libéraux
 - Etablir des conventions de partenariats avec les institutions ou associations départementales
 - Présenter les CUMP et les prises en charge du psycho traumatisme aux différents partenaires

Missions spécifiques :

- Participation aux réunions CUMP régionales et nationales
- Participer aux exercices SSE départementaux, régionaux ou zonaux
- Participer aux renforts CUMP ainsi qu'aux PUMP

Missions cliniques :

- Assurer la prise en charge psychologique des impliqués en immédiat/post-immédiat ou en consultation

- Defusing / débriefing
- Assurer une prise en charge en présentiel / Visio/ téléphone
- Orienter les patients vers les structures de soins adaptées ou vers les associations en fonction des besoins

SAVOIR-FAIRE et COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances particulières requises :

- Maîtrise de l'informatique : logiciels Word, Excel, PowerPoint, Outlook
- Connaissance du fonctionnement de l'aide médicale d'urgence et des CUMP
- Connaissance des Plans de secours

Qualités requises :

- Gestion du stress et maîtrise de soi, en particulier dans les situations d'urgence
- Dynamisme et réactivité
- Capacités d'adaptation et de créativité face à l'imprévu et à l'inconnu
- Grande disponibilité
- Discrétion et respect du secret professionnel
- Autonomie dans le travail
- Sens de l'organisation, de l'anticipation et de la communication
- Capacités de gestion d'équipe
- Ponctualité, rigueur et capacité d'organisation, anticipation
- Bonnes qualités relationnelles
- Esprit d'équipe, cohésion
- Capacité de travail transversal
- Qualités pédagogiques reconnues

PRÉ-REQUIS

Formations et/ou qualifications requises :

- Diplôme de Master 2 en psychologie clinique
- Intérêt pour la problématique du traumatisme psychique, des dynamiques de groupe et institutionnelle
- Permis de conduire B

EXPÉRIENCE SOUHAITABLE

- Connaissances sur le stress et le trauma
- Expériences cliniques dans la prise en charge des victimes d'évènements traumatiques et en santé mentale
- Expériences de consultations avec des adultes et des enfants

HORAIRES DE TRAVAIL

Horaires : schéma horaire de jour adapté aux nécessités et à l'activités de la CUMP, astreintes nuits (17H/9H) et week-end (24h samedi et dimanche)

Quotité de temps : 60% temps FIR

Salaire : grille salariale APHP

AVANTAGES

- Prise en charge partielle du titre de transport en commun
- AGOSPAP

GESTION DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUES PROFESSIONNELS LIÉS À L'ACTIVITÉ

- Interventions en urgence dans des contextes de crises
- Horaires (travail de nuit ou en week-end et jours fériés possibles), astreintes et charge de travail variables en fonction de l'activité

MESURES DE PRÉVENTION PRISES FACE À CES RISQUES

- Non

FORMATIONS À LA SÉCURITÉ ET À LA SANTÉ LIÉES AU TRAVAIL

- AFGSU

SURVEILLANCE MÉDICALE

Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé. Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer.

PERSONNES À CONTACTER

Envoyer votre CV et lettre de motivation à :

Prénom, Nom :	Lecarpentier Eric
Fonction :	Chef de service
Téléphone :	01 45 17 95 29
Courriel :	Secretariat.samu94@aphp.fr Cump.samu94@aphp.fr